



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 février 2023, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
3. Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique, en remplacement de M. Henri Domon, démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la Commission de Police du feu, en remplacement de Mme Gabrielle Ducommun, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la Commission de Police du feu, en remplacement de M. Christophe Bridel, démissionnaire
6. Nomination d'un membre de la Commission du port et des rives, en remplacement de M. Christophe Bridel, démissionnaire
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement pour l'attribution de subventions aux sociétés locales
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement pour l'attribution de subventions aux associations d'animation pour les aînés
9. Réponse à la motion M21-004 relative à la création de toilettes publiques
10. Réponse à la motion M22-001 « Pour un fitness urbain à Milvignes »
11. Interpellations et questions
12. Communications du Conseil communal
 - Fusion
 - PAL
13. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 35 conseillers généraux :

BÄRFUSS Chloé, BÄRFUSS Philippe, BERGQVIST Johan, BONDALLAZ Stéphane (premier vice-président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BUGNON David, BUSCHINI Gianni, CHEN Chien-Yu** (scrutatrice), **DONNER Philippe, DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **EGLI Philippe, ERNST Jean-René, ETTER Daniel** (secrétaire), **GODET Louis, GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire adjoint), **HIRTER Jennifer, JEANRENAUD Yann, LAPRAY Vincent, MAIER Corinne, MATTER Marie-France, MEIER Morgan, MESNIER-VILLARD Fabienne, PESSINA Jean-Marc** (président), **PLATZ Sarah, SCHWAB Fabian, SCHWEIZER Elsa, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Christian, STEINER Olivier, ZBINDEN Raphaël, KÜNZI Jean-François** (suppléant), **LUTHY Martial** (suppléant), **MILHAUD DUVERNAY Liza** (suppléante),

8 excusés (sans les suppléants) : **BENA Daniel, BRIDEL Christophe, BURGAT François, CHENAUX Jeremie-Gaetan, KISANGA STACCHETTI Makiala** (seconde vice-présidente), **NICOLESCU Sandra, SEILER Alexandre, VERMOT Michel, MUSITELLI Delio** (suppléant), **MUSITELLI Océane** (suppléante).

Membres du Conseil communal présents : **KUROWIAK Roxane** (présidente), **DUPASQUIER Philippe** (vice-président), **AUBERT Natacha** (secrétaire), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 35

Le nombre d'excusés : 8

La majorité absolue est de : 18

Majorité des 2/3 est de : 24

Communication du président

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Le Conseil communal demande une modification du libellé du point 9 et propose : Information sur l'avancée de la réponse à la motion M21-004. relative à la création de toilettes publiques.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) lit la lettre de M. Grégory JAQUET au sujet de sa démission du Conseil général.

« Monsieur le président. Je vous adresse par la présente ma démission du Conseil général avec effet immédiat, en raison d'un changement d'activité professionnelle incompatible avec le rôle de membre de votre belle assemblée.

À regret, je quitte ce Conseil dans lequel j'ai aimé siéger depuis 2015 et pour lequel j'ai exercé la charge de Conseiller communal de 2016 à 2020.

Vous conduisez les débats d'un groupe de personnes engagées et exemplaires qui donnent de leur temps et de leur sagesse pour faire des choix importants pour nos avenir. Puissent-ils être chaleureusement félicités si cette missive devait leur être transmise, pour leur dévouement et leur ténacité.

En tant que citoyen de Bôle, désormais, je penserai à vous chaque soir de session en me souvenant que derrière les vitres illuminées du premier étage de la rue Haute 20, nos élu.es écoutent, pensent, choisissent et débattent en conscience de ce qui est le mieux pour l'ensemble de notre communauté.

En vous remerciant personnellement, Monsieur le Président, pour votre conduite des conversations démocratiques communales durant votre mandat et en saluant avec émotion les membres de l'Exécutif, je prends donc congé et vous souhaite une heureuse suite d'engagement politique. »

M. Jean-Marc PESSINA (président) lit la lettre de M. Christophe BRIDEL, au sujet de sa démission de la Commission Port et rives et la Commission de police du feu.

« Mesdames, Messieurs. C'est à regret, mais aussi avec le sentiment de faire le bon choix pour l'institution politique que je vous prie de prendre acte de ma démission des dites Commissions pour raisons personnelles et professionnelles.

Je n'arrive, en effet, que difficilement à concilier mes différents agendas et mes absences répétées lors des différentes séances de Commissions ne correspondent pas aux attentes ni à la vision que j'ai des engagements pris.

Je remercie chacune et chacun pour leur compréhension.

J'assumerai mes fonctions jusqu'au prochain Conseil général du 23 février 2023.

Dans l'attente d'une confirmation de réception, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures. »

2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique, en remplacement de M. Henri DOMON, démissionnaire

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

Mme Jennifer HIRTER (PVL). Le groupe PVL propose Mme Joyce BINDER.

M. Jean-Marc PESSINA (président). Mme Joyce BINDER est nommée à la Commission de salubrité publique.

4. Nomination d'un membre de la Commission de Police du feu, en remplacement de Mme Gabrielle DUCOMMUN, démissionnaire

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts). Le groupe Les Verts propose M. David BUGNON.

M. Jean-Marc PESSINA (président). M. David BUGNON est nommé à la Commission de Police du feu.

5. Nomination d'un membre de la Commission de Police du feu, en remplacement de M. Christophe BRIDEL, démissionnaire

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Philippe BÄRFUSS (PS). Le groupe socialiste propose Mme Anouck STEINER.

M. Jean-Marc PESSINA (président). Mme Anouck STEINER est nommée à la Commission de Police du feu.

6. Nomination d'un membre de la Commission du Port et des rives, en remplacement de M. Christophe BRIDEL, démissionnaire

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL (PS). Le groupe socialiste propose Mme Sarah PLATZ.

M. Jean-Marc PESSINA (président). Mme Sarah PLATZ est nommée à la Commission du Port et des rives.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement pour l'attribution de subventions aux sociétés locales

Le président donne la parole au Conseil communal.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Elle souhaite remercier Mme Gemma SPACIO qui a mis ses compétences au service des deux règlements en les mettant en forme, selon les normes légales.

Plusieurs questions ont été relayées à la suite des séances des groupes du lundi 21 février. Les questions formelles ont été reportées sur le texte qu'on parcourra ce soir. Comme elles ne soulevaient pas de questions politiques, mais qu'elles touchaient à des aspects pratiques, le Conseil

communal vous propose de ne pas en faire des amendements, mais de les intégrer directement dans le texte.

Sur les questions de fond, voici quelques réponses.

Vous vous êtes demandé pourquoi les délais n'étaient pas les mêmes pour déposer les demandes. Cela permet tout simplement au service CLST, chargé des vérifications, d'étaler le travail plutôt que de devoir tout traiter d'un coup au détriment des tâches ordinaires.

Y a-t-il un plafond à l'octroi de subventions ? De fait, non, sinon la somme mise au budget communal. La somme est attribuée en une fois, après que la totalité des demandes est arrivée. Néanmoins, le règlement pour les sociétés locales stipule que la subvention n'est pas un droit (art. 1) et l'article 7 donne toute latitude pour le versement ou non, et le montant retenu du budget présenté. Il peut arriver que l'entier de la subvention couvre l'entier du budget, dans des cas où les sociétés ont très peu de frais et beaucoup de membres par exemple. Les subventions ne sont pas versées au prorata d'un projet. Elles visent à soutenir les sociétés locales et à les intégrer dans la vie communale.

La même question s'est posée pour les subventions aux aînés : y a-t-il un plafond ?, oui, défini par le budget communal auquel s'ajoute l'art. 6. al.1 point b : les deux tiers du montant au budget (CHF 10000.-) sont affectés aux activités prévues. Si les activités proposées par les trois clubs dépassent la somme, elle sera répartie, si les activités ne dépassent pas, elles sont intégralement soutenues, mais il n'y aura pas de possibilité de s'enrichir.

La dernière précision que je peux donner concerne le nombre de sociétés concernées. Les demandes varient chaque année, mais en 2022, tout en se rappelant que seules les sociétés formatrices ont fait des demandes, on compte 17 sociétés pour un total de 1000 jeunes (un jeune peut être dans plusieurs sociétés) et 132 moniteurs. 15 sociétés n'ont pas fait de demande faute de mineurs ou de moniteurs, ou parce qu'elles n'en avaient pas besoin.

Pour les clubs d'aînés. La somme qui restera après le versement des CHF 20.- par membre sera distribuée intégralement, jusqu'à concurrence des budgets présentés et des activités prévues.

Changement formel

Détail des changements intégrés dans le texte :

Subventions aux sociétés locales. Le titre est simplifié. Règlement pour l'attribution de subventions aux associations... art. 3. al. 1 Suppression de la phrase : tous les formulaires sont disponibles sur la page internet. Art. 3. al. 3. Changer date de naissance par année de naissance. Et procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle. Art. 6, al 2 : la Commission s'appelle culture, loisirs, sports et tourisme et non animation. Art. 8. Entre en vigueur le 1^{er} janvier. Abandon du futur

Aînés : le titre est également simplifié. Art. 1, al 2 soutien aux projets de personnes, art. 6, al 1. On supprime le numéro de compte, art. 9, al 1. Correction d'orthographe, précédent et al. 2 il entre en vigueur au 1^{er} janvier. On enlève le futur.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole à la Commission CLST.

Mme Marianne Guillaume-Gentil pour la Commission culture, loisirs, sports et tourisme (CLST). La Commission CLST a étudié avec intérêt ces deux règlements et les adopte avec enthousiasme. Elle remercie également Mme Gemma SPACIO pour le travail effectué.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Robert GYGI pour le groupe PVL. Le groupe PVL a étudié les points 7 et 8 de l'ordre du jour ensemble, car ces règlements pour l'attribution de subventions aux sociétés locales et aux associations des aînés sont très proches et discutés au sein de la même Commission.

Faire évoluer ces règlements qui datent de la fusion de Milvignes est normal, s'occuper le mieux possible de nos sociétés et de nos aînés est un rôle important de notre commune. À ce jour, ils doivent être adaptés et modifiés pour répondre à la réalité actuelle, corriger certains points qui étaient trop

restrictifs pour certains groupes. Comme ces modifications sont bien pensées et ciblent bien la demande, les Verts libéraux accepteront ces deux règlements.

M. Vincent LAPRAY pour le groupe PLR. Lors de sa séance du groupe, le groupe PLR a examiné avec attention ce rapport et évalué ses effets sur les membres des associations villageoises. L'adaptation bienvenue du règlement actuel et en particulier les règles d'attribution des subventions avec une répartition plus large permet de soutenir plus efficacement la diversité de notre tissu associatif sans impact budgétaire. Néanmoins un point à l'article 3 – concernant la liste nominative avec date de naissance requise pour toutes demandes de subventions à fait l'objet d'un débat. Y a-t-il une base légale ? Soit en contreproposition du Conseil communal, le groupe PLR se réservait le droit de proposer un amendement. Ce rapport a toutefois été accepté à l'unanimité moins une abstention par notre groupe.

Mme Gemma SPACIO (PLR) a une question pour savoir si l'on traite les deux règlements en même temps ou l'un après l'autre ?

Mme Anouck STEINER pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport concernant l'adoption du règlement pour l'attribution des subventions aux sociétés locales. Il partage la vision exprimée par le Conseil communal et considère également qu'il est judicieux de prévoir un règlement qui n'exclut pas les sociétés locales qui ne comptent pas de jeunes parmi ses membres.

Également sensible à la nécessité de garantir une meilleure transparence dans l'attribution des subventions, il salue les mesures mises en place à cette fin.

Le Groupe socialiste acceptera le rapport et se réjouit de sa mise en œuvre.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. Le nouveau règlement proposé est une amélioration après plusieurs années de pratiques. Ces changements font sens.

Ils se sont toutefois posé la question si le délai du 31 mars était possible pour les sociétés locales. Celles-ci doivent avoir leurs comptes approuvés par les Assemblées générales avant de les transmettre et les Assemblées générales ont souvent lieu en mars ou en avril. Nous proposerons donc un amendement au point 3 du règlement pour aligner cette date avec celle mentionnée dans le projet pour les sociétés des aînés soit le 30 avril.

Quel que soit l'issue de cet amendement, les Verts accepteront ce nouveau règlement.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion article par article sur le règlement pour l'attribution de subventions aux sociétés locales.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts propose un amendement à l'article 3, al 2. Ils proposent de remplacer la date du 31 mars par le 30 avril.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. La date du 31 mars a été choisie afin d'étaler l'arrivée des dossiers au service responsable. Les sociétés doivent présenter les comptes de l'année précédente, car certaines Assemblées générales ont lieu au mois d'octobre ou novembre. En avril, toutes les sociétés n'auront pas tenu leur Assemblée générale.

M. Robert GYGI (PVL) fait remarquer que plus la date des dépôts des demandes est retardée, plus la date du paiement par la commune est retardée.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'amendement au vote : Art 3 la demande de subvention ordinaire doit parvenir au Conseil communal jusqu'au 30 avril pour l'année en cours.

Soumis au vote, l'amendement est rejeté par 23 contre, 6 pour et 5 abstentions.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet le règlement dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, le règlement est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement pour l'attribution de subventions aux associations d'animation pour les aînés

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

Mme Gemma SPACIO pour le groupe PLR. Le groupe PLR a été sensible aux arguments avancés par le Conseil communal pour une meilleure équité et une transparence pour l'attribution des subventions aux aînés dans notre commune. En lisant l'ancien règlement, il était difficile de comprendre cette différence entre activité ordinaire et extraordinaire. La suppression de cette distinction est appréciée. Ils espèrent que le montant annuel fixé au budget, à savoir les CHF 15'000.- soit mieux réparti et que ce montant soit entièrement utilisé. La nouvelle répartition permettra aussi de soutenir les projets et les activités ponctuelles en faveur des aînés, mais également de permettre une meilleure offre pour les aînés non membres des clubs. L'augmentation du montant par membre (CHF 10.- à CHF 20.-) est saluée, ce qui permettra de couvrir un peu mieux les frais des activités proposées aux membres des trois clubs. Le PLR acceptera le nouveau règlement proposé ce soir à l'unanimité.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL (PS) pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a étudié avec intérêt ce rapport et adoptera avec enthousiasme ce nouveau texte. Il salue la volonté du Conseil communal de dépoussiérer ce règlement et de l'adapter à la réalité actuelle. Nos trois clubs des aînés verront leurs cotisations augmentées de 50% pour autant qu'ils fournissent une liste nominative de leurs membres.

Nous nous réjouissons de voir émerger des collectifs éphémères ou des membres individuels qui pourront proposer des projets ponctuels ou des activités innovantes.

Nous savons que les rencontres chaleureuses et les activités en commun permettent de mieux vieillir. Pouvoir se rencontrer et tisser de nouveaux liens est d'autant plus important à un âge où les contacts se raréfient. Faire partie d'un club, se cultiver, jouer, rire ensemble permet d'oublier pour un temps ses bobos personnels et de passer ainsi de bons moments avec d'autres habitants de la commune.

Mme Elsa SCHWARZER (Les Verts). Les Verts apprécient à l'unanimité ce nouveau règlement, car il permet également des activités subventionnées extra club des aînés. Cela représente une ouverture et un élargissement des possibilités.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre la discussion, article par article, sur le règlement pour l'attribution de subventions aux associations d'animation pour les aînés.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale, informe les membres du Conseil général que le règlement modifié est disponible sous ECHO à la date de la séance de ce soir.

9. Rapport d'information sur la motion M21 – 004 relative à la création de toilettes publiques

M. Jean-Marc PESSINA (président). Le déroulement suivant est proposé pour la motion relative à la création de toilettes publiques.

Le texte qui vous a été remis est un rapport intermédiaire qui rend compte des différentes solutions qui s'offrent au Conseil communal. La date de dépôt de la motion appelait un traitement rapide, puisque les délais sont déjà dépassés. Malheureusement, installer des toilettes publiques n'est pas une mince affaire. Les recherches ont d'abord abouti à la création de toilettes qui répondent aux standards urbains, robustes, faciles d'entretien, mais cher. Une autre piste a été d'étudier des toilettes sèches, écologiques et légères qui demandent plus d'entretien, mais qui sont plus abordables à l'achat. Sur cette base, le Conseil général est appelé à se prononcer sur trois options :

- 1) Toilettes standard
- 2) Toilettes sèches
- 3) La motion est classée, l'installation de toilettes publiques n'est pas une priorité.

Chaque groupe et individu est invité à prendre la parole.

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste souhaite des toilettes publiques solides, pas trop laides et faciles à entretenir. Et de même, il estime que 100'000.- frs par toilettes est trop cher payé. Pourquoi faut-il accepter que les entreprises s'enrichissent indûment aux dépens des collectivités publiques ?

Un simple clic sur internet nous apprend que, de l'autre côté de la frontière, la même installation est vendue 21'000.- € au lieu de CHF 67'000.- ; alors que la provenance est sans doute la même, l'Asie lointaine...

Aussi, nous vous posons la question : puisqu'il ne s'agit pas d'un marché public, serait-il inconcevable, incongru ou iconoclaste pour notre Commune d'acheter deux ou trois toilettes publiques en France, et d'en confier l'installation et l'aménagement à une entreprise locale ?

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Acheter à l'étranger. ? Les communes doivent faire preuve d'exemplarité en favorisant la fabrication suisse. Le service après-vente et la maintenance doivent être assurés. Sans oublier les coûts cachés, comme le transport, les droits de douane. Il s'agit d'une mauvaise idée pour de mauvaises économies en perspective.

M. Robert GYGI (PVL) soumet la question de savoir si l'on veut des toilettes publiques.

M. Jean-Marc PESSINA (président) indique qu'il sera possible de se positionner, en temps voulu, sur la demande de crédit liée aux toilettes publiques.

M. Christian STEINER (PLR). Suite à la modification de l'ordre du jour, il s'agit maintenant d'une information sur le rapport relatif à la création de toilettes publiques. Le Conseil communal reviendra avec une réponse à la motion. Le choix sur le type de toilettes se fera lors de l'examen de la réponse à la motion.

M. Fabien SCHWAB (Les Verts) rejoint les propos de son préopinant.

M. Louis GODET (PVL) à titre personnel. Le projet doit être mûri. Il y a encore une variante qui n'a pas été étudiée et qui existe dans la ville de Morat. Cette dernière ouvre ses toilettes publiques uniquement lors de manifestations. Cette manière de procéder permet de limiter les dégradations et les problèmes liés. Cette option devrait pouvoir être étudiée en Commission.

Il rappelle que la motion a été déposée en 2021, soit en pleine période de Covid, à l'heure où les bistrotts étaient fermés et la demande de toilettes publiques était plus criante. Pour la petite histoire, s'il est prouvé que ces toilettes sont utilisées plus de 20 fois par jour, cela démontre que la clause du besoin est sans doute remplie.

M. Jean-Marc PESSINA (président) soumet le rapport d'information au vote.

Par 32 voix contre et 2 abstentions, le rapport d'information est renvoyé au Conseil communal pour l'établissement d'un nouveau rapport.

M. Ivan BRUSCHWEILER (PS) à titre personnel. Souhaite savoir devant quelle Commission la thématique des toilettes publiques sera discutée ?

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Ce dossier sera étudié par la Commission d'urbanisme (aspect bâtiment), ainsi que par la Commission technique (tuyau d'évacuation).

10. Réponse à la motion M22 – 001 « Pour un fitness urbain à Milvignes »

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole aux groupes.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Le PLR Milvignes se réjouit que le projet d'un fitness urbain à Milvignes puisse se réaliser concrètement. Le fait que ce projet puisse être mené par le CPNE-BC dans le cadre de l'anniversaire de ses 50 ans nous semble même être une situation gagnant-gagnant. En effet, le projet va se réaliser en impliquant les différents corps de métier de l'école ainsi que les entreprises formatrices, tout en permettant un investissement minimal pour la Commune. Nous

apprécions l'engagement du Conseil communal de soutenir le projet en facilitant les démarches administratives et en débloquant une subvention à sa convenance. Une belle dynamique semble se mettre en place, car les jeunes à l'origine de la motion ont d'ores et déjà été contactés par l'enseignant du CPNE-BC en charge du projet et le PLR Milvignes se réjouit de voir le résultat de ce projet. Une question a été posée pendant notre séance de préparation sur les aspects de l'entretien d'une telle place ; le PLR demande au Conseil communal de discuter dès maintenant avec le CPNE-BC de cet aspect au vu de son expérience sur les autres places publiques sur le territoire communal. Le PLR Milvignes va ainsi accepter le classement de la motion.

M. Fabien SCHWAB pour le groupe Les Verts. Ils ont pris connaissance avec intérêt du rapport. Le Conseil communal demande au Conseil général de se prononcer sur le principe de l'implantation du fitness, ainsi que sur le principe du partenariat proposé. Ce partenariat représente une belle synergie pour mettre sur pied ce projet. L'implantation nous semble également judicieuse, car la zone est déjà dédiée aux activités sportives, accessible facilement en transports publics. Dans ce contexte, il semble important de prendre contact avec les professeurs de gym pour connaître leur intérêt à utiliser cette installation. Ils soutiennent le projet dans son principe et ils souhaitent que l'utilisation de matériel recyclé soit favorisée afin d'atteindre une empreinte carbone aussi faible que possible dans le cadre de la réalisation de ce projet. Les Verts accepteront le classement de cette motion.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse du Conseil Communal avec intérêt, et il appuie ce dernier à l'unanimité, chaque fois qu'une solution épargnant les finances publiques est trouvée.

Le groupe a cependant souhaité que je rapporte devant vous ma crainte concernant la sécurité et la responsabilité civiles de ces installations, en cas d'accident. Le CPMB est constructeur et propriétaire, la Commune a subventionné, puis mis ce fitness urbain à disposition de sa population. Si la sécurité des installations est mise en cause lors d'un accident, qui assume ?

À ceux que cette question importune, qui veulent botter en touche, j'aimerais rappeler un tragique événement survenu sur le sol communal, il n'y a pas si longtemps. Dans les années soixante, la Société de développement de Colombier jouissait d'une convention de la part de l'État pour exploiter le bord du lac. Un plongeoir avait été construit à 50 mètres du rivage, avec une planche à 1 mètre et une autre à 3 mètres, dirigée vers le large et entourée de barrières latérales. Bien que la convention n'ait pas été prolongée dès 1975, la Société entretenait le plongeoir, pour soigner l'attractivité des lieux. Le 8 août 1985, un jeune homme de 17 ans, bon nageur et bon plongeur, gagne le plongeoir et se fait remarquer par plusieurs plongeurs et sauts depuis les 3 mètres. Puis, pour regagner la rive, il se hisse sur la barrière, comme ses camarades avant lui, et plonge en direction de la terre, heurte le fond du lac de la tête, se fracture la colonne cervicale et terminera sa vie tétraplégique. Le père attaque la Société de développement et l'État de Neuchâtel, propriétaire du lac, donc de l'installation. L'expertise montrera que la profondeur du lac n'était que 1 m 85, alors qu'il faudrait 3 m 50 au minimum sous un plongeoir de 3 m, sans compter la hauteur de la barrière. Je vous passe les détails de procédure (aimablement fournis par Claude Nicati), acquittement au pénal et condamnation au civil de la Société de développement de Colombier et de l'État de Neuchâtel pour faute dans la sécurité de l'installation, d'abord à CHF 800'000.- réduits après plusieurs recours à CHF 120'000.- de dommages et intérêts, dont 20 % à charge du jeune homme pour les risques qu'il a pris. Au final CHF 96'000.- pour les collectivités publiques et leurs assurances, 12 ans de procédures, plusieurs passages devant les tribunaux, dont un au tribunal fédéral qui fait encore jurisprudence, mais surtout une vie gâchée.

Chat échaudé craint aussi l'eau froide, dit la sagesse populaire.

Alors le groupe socialiste repose la double question : Milvignes est-elle prête à assumer la part de responsabilité liée à sa subvention et à sa décision de proposer à sa population les installations projetées, et la direction du CPMB veut-elle assumer sa responsabilité de constructeur et propriétaire pour d'autres utilisateurs que ses élèves et ses employés. Nous pensons que ce point de droit doit trouver une réponse, si le Conseil Communal veut avancer dans ce projet.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Le Conseil communal répond à la motion du PLR en proposant de subventionner le Street workout que projette de faire le CPNE-BC. La question de la responsabilité de la commune qui est soulevée est une question complexe. Aucun avis de droit formel n'a encore été demandé, le projet n'étant pas assez avancé, néanmoins on peut légitimement considérer qu'il n'y a pas de base à la responsabilité de la commune. Elle ne sera pas propriétaire de l'ouvrage, elle ne sera pas non plus en rapport contractuel avec les usagers.

Ce point sera évidemment au centre des préoccupations au moment venu. Il en aurait été de même si la commune avait créé son propre Street workout.

Le Conseil communal souhaite que la motion soit classée.

M. Jean-Marc PESSINA (président) ouvre le vote pour le classement de cette motion.

La motion M22 – 001 « Pour un fitness urbain à Milvignes » est classée par 32 pour et 2 contre.

11. Interpellations et questions

Interpellations :

Fontaines

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole à Mme Elsa SCHWARTZER (Les Verts).

Mme Elsa SCHWARTER (Les Verts). C'est avec joie que nous attendons que les fontaines de Milvignes coulent de nouveau. À part celles de Bôle, c'est seulement depuis le Covid et pour réduire le travail de la voirie qu'elles ont commencé à être arrêtées, avançant aussi des dégâts possibles dus au gel. C'est regrettable que ces fontaines, symboles ancestraux de vie et de beauté dans nos villages soient mises à sec, en plus sans aucune décoration hivernale.

Alors que des observations dans les alentours ont montré (photos à disposition) : la fontaine à côté du Temple du Bas à Neuchâtel coule, même magnifiquement décorée avec une guirlande de darses. Toutes les fontaines de Cormondèche coulent toute l'année, celles de Buttes également, de même que la fontaine de La Brévine, près du thermomètre, entourée de neige et de glace. On ne peut pas prétendre que l'hiver est plus rigoureux ici à Milvignes que là-haut...

Côté économie d'eau, il est bon de savoir que 20 fontaines sont approvisionnées par leurs propres sources, 7 seulement sont connectées au réseau d'eau potable. Côté nettoyage, les algues poussent nettement moins vite en hiver.

Questions :

- Quelles sont les perspectives pour l'hiver prochain ?
- Vont-elles de nouveau couler ?
- Si non, est-il envisageable de trouver un compromis : qu'au moins les fontaines principales puissent continuer à couler, éventuellement sans boucher les bassins ?

Ce serait profitable aux habitants, mais également à l'image de Milvignes que les fontaines coulent toute l'année. Spécialement à Auvernier, candidat pour le prix Wakker.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Historiquement la commune de Bôle a toujours fermé ses fontaines en hiver en raison des risques de gel et de l'économie de l'eau. En effet, cette dernière provient du réseau d'eau potable. Colombier a fermé ses fontaines suite à un problème de gel qui avait endommagé un bassin, selon les informations obtenues d'Eli 10. Les fontaines d'Auvernier ont été fermées pendant la crise du Covid pour éviter du travail à la voirie, car l'équipe de la voirie travaillait en 2 équipes afin de minimiser les contacts. Il est à noter que deux fontaines d'Auvernier sont alimentées par des pompes électriques. Les arrêter nous permet également de réaliser une petite économie. Par mesure d'équité entre les trois villages et pour les raisons mentionnées, nous avons décidé d'arrêter les fontaines pendant cette saison hivernale. Elles seront remises en service en principe vers la fin du mois de mars. Mais si les conditions atmosphériques sont très favorables, elles seront peut-être remises en service plus tôt.

La question de savoir si seule l'eau des fontaines principales pourrait couler l'hiver prochain, nécessite une réflexion politique, mais aussi technique pour y répondre. À ce stade, le Conseil communal n'a pas arrêté sa décision pour l'hiver prochain.

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Elsa SCHWARTER (Les Verts) répond par l'affirmative.

Décoration de Noël

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole à Mme Elsa SCHWARTZER (Les Verts).

Mme Elsa SCHWARTER (Les Verts). Vive la sobriété énergétique. Mais de mettre les sapins de Noël dans l'obscurité était quand même exagéré ! Il me semble que là on enlevait à la population une source de vie et de joie, le peu de chaleur au milieu de nos villages figés, ou même les fontaines étaient muettes.

Muni de simples guirlandes et éclairé jusqu'à 23h00, le symbole lumineux de notre Noël, au milieu de l'hiver et de l'obscurité avec les peurs et la déprime qui s'installent me paraît tout simplement salutaire. Les autorités ont le devoir de veiller au bien-être de la population, pas seulement en évitant des dangers, mais aussi en procurant par différents moyens, une ambiance où il fait bon vivre.

Questions :

Est-ce que les sapins éclairés sont envisagés pour l'hiver prochain ?

Est-ce que la décoration lumineuse comme on avait à Auvernier sera-t-elle de nouveau installée ?

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. À situation extraordinaire, mesures extraordinaires. La commune de Milvignes a été exemplaire, nous pouvons toutes et tous en être fiers.

Pour les circonstances qui ont amené le Conseil communal à prendre cette décision, je vous renvoie au procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 septembre 2022 où le Conseil communal informait votre autorité des 10 mesures énergétiques prises pour la Commune.

Extrait de la mesure 4 *Sobriété des éclairages de Noël* : « La Commune n'utilisera pas d'éclairage de Noël cet hiver. Des sapins seront installés aux centres des 3 villages et dans les cours des écoles primaires. Les écoles et associations locales seront invitées à les décorer, ainsi que les fontaines, par exemple, permettant de perpétuer tout de même un esprit de fête. »

Les écoles ont joué le jeu. Les œuvres des enfants ont été très appréciées par la population. Et les écoles ont déjà annoncé leur intérêt à reconduire l'expérience.

Pour l'hiver 2023-2024, le Conseil communal espère pouvoir éclairer les sapins de Noël et proposer une décoration lumineuse économe en énergie, permettant une ambiance où il fait bon vivre. Mais tout comme le Conseil communal ne pouvait pas prévoir la guerre en Ukraine, il ne peut prévoir dans quelle situation écologique, sociale, économique ou géopolitique nous serons l'hiver prochain.

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Elsa SCHWARTER (Les Verts) répond par l'affirmative.

Coupe des arbres

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole à M. Pierre-Alain DUBOIS.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts). Les arbres sont un symbole de nature. Plusieurs citoyens ont été désagréablement surpris de voir beaucoup d'arbres coupés au port d'Auvernier et en forêt cette année.

Au port, les peupliers datent de la construction du port. C'est-à-dire qu'ils avaient environ 50 ans. Il a été dit qu'ils étaient vieux et malades. Mais un peuplier peut vivre jusqu'à 400 ans et les souches coupées n'étaient pas creusées et ne montraient pas de signes apparents de maladies.

Certes il faut planter de nouveaux arbres pour remplacer ceux abattus, mais cela prend 30 à 40 ans pour que ces arbres atteignent leur taille adulte et donnent la même ombre et le même habitat à la faune. De plus ce ne sont pas forcément les mêmes essences aux mêmes lieux qui sont replantées.

Était-ce bien nécessaire d'abattre ces arbres ? La décision d'abattage est-elle prise que par le service forestier, c'est-à-dire par des spécialistes qui souvent ne voient que le côté technique sans prendre en considération les aspects environnementaux et émotionnels ?

Serait-il possible qu'à l'avenir la Commission du port et des rives et/ou la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement soient consultées avant de décider de l'abattage d'arbres ?

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Dans l'interpellation, il y a deux sujets. Les arbres du port et les arbres en forêt.

Pour les premiers, cette année a été une année de coupe. Plusieurs raisons à cela : tout d'abord la montée des eaux en 2021 et la sécheresse de 2022. Le stress hydrique subit par les arbres les a fragilisés et rendus dangereux dans une zone de détente.

Les peupliers : certes certaines espèces peuvent vivre plusieurs centaines d'années, mais ce n'est pas le cas de celle qui avait été plantée au bord du lac. Donc la durée de vie est plus proche de 30 ans, ils en avaient 50. D'autre part, les peupliers ont une croissance rapide, ils sont traditionnellement plantés aux abords des ports pour servir de repère aux navigateurs. Les 6 peupliers coupés seront donc remplacés à l'identique. Ceci dit, les peupliers, c'est du mauvais bois. Il ne peut pas être brûlé et il se décompose difficilement.

Les platanes près des maisons des pêcheurs. Pour une raison inconnue, ils n'ont pas été taillés et entretenus comme devrait l'être cette essence. Ils ont pris trop d'ampleur et nuisaient d'une part aux bâtiments adjacents et d'autre part présentaient un risque de perdre des branches sur le chemin. Ils ont été soumis au même stress hydrique. Les cinq platanes seront remplacés par cinq chênes.

Sur la zone qui va de l'étang à la plage, trois arbres ont été abattus, ils seront remplacés, mais on n'a pas encore choisi l'essence.

N'oublions pas que la plage et les alentours du port sont construits sur des remblais. Les conditions sont donc très différentes de celles qui prévalent en forêt.

À la fin du printemps 2023, il y aura des travaux d'élagage le long de la voie du tram. On profitera des travaux d'entretien de TransN pour sécuriser le parcours.

En ce qui concerne la forêt, le modèle de gestion de la forêt neuchâteloise est réputé internationalement. Des plans quinquennaux sont élaborés pour garantir un renouvellement des essences, permettre à certaines tiges de prendre de l'ampleur. Les coupes d'arbres permettent aussi de répondre au besoin de bois de construction et d'industrie. Plusieurs chênes, arrivés au crépuscule de leur vie ont été abattus pour être utilisés pour la construction de la salle de gym de Bevaix. Dans des années à venir, des arbres seront abattus pour être utilisés pour les Muriers.

Un travail particulier est fait pour aérer les lisières. Une lisière toute droite est beaucoup moins intéressante du point de vue du biotope qu'une lisière en accordéon puisqu'elle permet le développement de plusieurs espèces. Les bûcherons suivent une formation de professionnelle et de qualité. Ils ont le souci du bien-être de la forêt. Oui ils coupent des arbres, mais ils déplantent des petits chênes qui avaient poussé sur le chemin afin de les replanter quelques mètres plus loin.

Pour répondre à la dernière question, à savoir si des Commissions doivent être consultées, il faut savoir que la décision de couper des arbres est prise conjointement entre le forestier, l'ingénieur forestier et le politique. Et dans des cas particuliers, avec les services concernés, soit la voirie ou le SUB.

M. Jean-Marc PESSINA (président) demande si l'interpellateur est satisfait de la réponse ?

M. Pierre-Alain DUBOIS répond par l'affirmative.

Questions:

Traitement de la motion M22-002 du 7 avril 2022

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole à M. Stéphane BONDALLAZ.

M. Stéphane BONDALLAZ pour le groupe PLR. La motion du groupe PLR-Milvignes « Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaborés conjointement entre l'exécutif et le législatif » a été adoptée par le Conseil général en date du 7 avril 2022. Comme le libellé de la motion l'indique clairement, il a été requis que l'élaboration de ce Plan communal des Énergies se fasse avec la collaboration active du législatif. À ce jour, le groupe PLR n'a toutefois pas connaissance de démarches ou d'un quelconque processus ayant permis cette collaboration active du législatif. Il s'étonne que le Conseil communal n'ait pas saisi cette opportunité de travailler de concert avec des Conseillers généraux à sa réponse à cette motion.

La question est dès lors la suivante: une collaboration active du législatif est-elle malgré tout envisagée et si oui sous quelle forme, dans la mesure où le temps restant à disposition pour élaborer le Plan communal des Énergies est désormais fortement limité?

Des membres du groupe PLR ont par ailleurs pu établir des contacts préalables avec un collectif de jeunes chercheuses et chercheurs qui était prêt, dans le cadre d'un projet de recherche, à procéder à une analyse globale de notre commune afin de proposer des solutions innovantes en matière d'énergie. Il n'a malheureusement été donné aucune suite à ces démarches, y compris sous forme d'une simple prise de contact avec ce collectif pour évaluation de leur projet de recherche.

La question est dès lors la suivante: quels sont les motifs qui ont mené à rejeter sans aucune évaluation préalable ce projet de recherche qui aurait pu être innovant pour notre Plan communal des Énergies ?

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. La réalisation du Plan communal des Énergies a été mandatée à la RNL (région Neuchâtel Littoral) lors de la dernière législature. Le Conseil communal actuel a pris acte de l'étude en cours, déjà très avancée. En 2021, seuls une visioconférence de présentation et un atelier ont eu lieu. Tous deux à destination du Conseil communal et des chefs de service concernés. En 2022, deux ateliers ont eu lieu avec le même public cible. Aucune des communes participant à ces ateliers n'a envoyé un représentant du législatif ou un quelconque autre mandataire.

À l'automne 2022, un pré-projet de 82 pages a été transmis au Conseil communal par le mandataire.

Ce pré-projet de 82 pages a été mis à l'ordre du jour de la Commission des travaux publics, de l'énergie, de l'environnement et de la mobilité, appelée plus communément Commission Technique. Les remarques de la Commission ont été ajoutées à celles des services concernés et transmises aux mandataires.

Une partie des modifications ont été intégrées et celles qui ne l'ont pas été ont reçu une réponse complète et acceptée par les services. La Commission n'ayant pu siéger par manque d'objets depuis la fin de l'année 2022, elle n'a pas encore pu prendre connaissance de ces retours.

Une présentation du projet était prévue pour la seconde partie de février, mais le Grand Conseil en a décidé autrement. En effet, il a amendé le plan climat cantonal en ramenant l'atteinte des objectifs du plan des énergies à 2040, au lieu de 2050. Ce faisant, les plans communaux des énergies non finalisés (ce qui est le cas du nôtre) sont potentiellement déjà obsolètes et la copie pourrait devoir être revue.

Aujourd'hui, les communes sont dans l'attente d'une décision claire du Canton.

Les plans communaux en cours sont à l'arrêt.

De son côté, le Conseil communal estime avoir fait ce qui était attendu de lui. En effet, les membres des commissions représentent le législatif. Dans chaque commission, les quatre groupes politiques communaux sont représentés. La commission traitant de l'énergie a été impliquée dans le projet. Ses

membres pouvaient rapporter ces informations dans leurs groupes respectifs. Une présentation était prévue, mais a été reportée sans nouvelle date proposée par le mandataire.

Concernant le collectif de jeunes chercheuses et chercheurs qui était prêt, dans le cadre d'un projet de recherche, à procéder à une analyse globale de notre commune, afin de proposer des solutions innovantes en matière d'énergie, le Conseil communal et le chef du service Technique et de la Mobilité ont étudié très attentivement leur site internet. Cependant, il s'avère que leur analyse faisait clairement doublon avec le mandat donné à la RNL. De ce fait, le Conseil communal a jugé préférable de ne pas, pour l'instant, ajouter une étude supplémentaire qui apportera une charge supplémentaire à nos services, déjà très sollicités, pour, je le rappelle, un doublon.

Par contre, le Conseil communal n'a pas exclu de les contacter et, pourquoi pas, les mandater, dès le Plan communal des Énergies finalisé, dans le cadre de sa mise en œuvre.

Le Conseil communal remercie cependant grandement le Conseil général de lui transmettre des contacts et informations qui lui permettent de challenger nos différents mandataires.

Conclusion : Work in progress et réponse à la motion lors de la séance du Conseil général d'avril, bien qu'une grande partie a déjà été dite ce soir.

Ouverture des guichets de l'administration communale

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole à M. Ivan BRUSCHWEILER

M. Ivan BRUSCHWEILER (PS) à titre personnel. Veuillez tout d'abord excuser un ton un peu quérulent, alors que je le souhaiterais idéalement conciliant. Voici le problème, la question viendra à la fin. Vendredi 10 février, 15 h, j'appelle le SUB pour préparer la séance de commission à venir, et je me heurte à un répondeur sans déviation ni messagerie. Idem le vendredi 17, à 10 :30, puis à 14 :30, cette fois pour réagender un rendez-vous annulé pour maladie. Impossible de joindre quiconque, ni par portable, ni au fixe. Le lundi suivant, après plusieurs téléphones, j'apprends que le SUB ne répond pas aux appels le vendredi. Si je veux parler au guichet du service des habitants le vendredi après 14 h, il est fermé, fermé de même le rideau métallique de l'entrée de la Maison de Commune, après 15 h 30, le vendredi.

Dans ma jeunesse, je me rappelle que les bureaux étaient ouverts le samedi matin, et l'école dispensait des cours jusqu'à midi. Progressivement, nous avons vu disparaître l'école du samedi, la Poste a fermé son guichet dès le vendredi soir, et les administrations aussi. Et voici que nos services sont de plus en plus fermés le vendredi, parfois sous prétexte de pouvoir mieux travailler sans être dérangés. Mais l'administration a vocation à être dérangée, puisqu'elle est au service des citoyens, qui payent pour qu'elle remplisse sa mission, mais aussi pour qu'elle réponde à leurs demandes et leurs questions.

Paradoxalement, les commerces, eux, cherchent à élargir leurs horaires, à augmenter les heures d'ouverture le soir ou le week-end. Quelle est la différence ? Juste que leurs gains sont proportionnels à la durée d'ouverture. Au contraire, dans l'administration, pas de gains supplémentaires en ouvrant plus longtemps. Le seul bénéfice serait peut-être le degré de satisfaction des citoyens, si cela compte encore.

Et ce problème a fait l'objet de plusieurs remarques, pendant les cafés-citoyens récents, relatives au fonctionnement d'une commune fusionnée idéale.

Parce que si l'on continue à ce rythme, les horaires d'ouverture et de réponse vont encore se rétrécir, et on inversera la relation : c'est le citoyen qui sera au service de l'administration, il devra supplier qu'on lui laisse un guichet de temps en temps ouvert, ou qu'on veuille bien lui répondre au téléphone...

Or, on vient de diviser des services pour qu'ils fonctionnent mieux, nous avons voté une augmentation du nombre de collaborateurs. Ne peuvent-ils s'organiser pour assurer un service permanent ? Bien sûr, il est admis que les horaires soient rétrécis pendant les vacances et pendant l'été. Une fermeture exceptionnelle est aussi acceptée. Mais pendant une semaine normale d'activité ?

Alors, enfin, ma question au Conseil Communal est la suivante : ne pourrait-on pas obtenir de tous les services de notre Commune qu'ils restent ouverts et répondent au téléphone, du lundi au vendredi y compris, et ceci pendant les heures de bureau, soit de 8 h à 16 h pour ceux qui font la journée continue, à 17 ou 18 h pour ceux qui s'interrompent une ou deux heures entre midi et deux, en rappelant à tous nos collaborateurs qu'ils sont au service des citoyens ?

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Milvignes, commune où il fait bon vivre. Juste ni trop petite, ni trop grande.

Et c'est bien de ce « ni trop petite, ni trop grande » dont il est question ici.

D'une grande commune, on attend une réception téléphonique et des guichets ouverts tous les jours, ainsi qu'une fois au moins tôt le matin, sur la pause de midi et en fin d'après-midi.

D'une petite commune, on comprend que cette offre à la population est impossible à fournir.

Juste au milieu.

Pour la population, l'accueil principal se fait à la maison de commune de Colombier. Les horaires des guichets sont les suivants :

- Tous les matins de 8h30 à 11h30 ;
- Les lundis et les mercredis après-midi de 14h à 16h00 ;
- Le vendredi matin, une plage horaire de 7h30 à 8h30 est ajoutée ;
- Le vendredi midi, une plage horaire de 11h30 à 14h00 est ajoutée ;
- Le lundi en fin d'après-midi, une plage horaire de 16h00 à 17h30 est ajoutée.

Ces horaires sont répartis sur 2,2 EPT, qui doivent tenir 2 guichets, tout en répondant au téléphone, tout en traitant les dossiers privés des habitantes et habitants de la commune.

De plus, on constate depuis plusieurs années une tendance à l'augmentation de la charge administrative constante, impliquant un travail en back-office toujours plus important

Dans la pratique, tout le monde conviendra qu'il est impossible de travailler de façon optimale ses dossiers en étant interrompu continuellement par une personne au guichet ou des appels téléphoniques réguliers.

C'est pourquoi, depuis la rentrée d'août 2022, le Conseil communal a accepté la requête légitime du service à avoir trois après-midis de fermeture à la population. Les mardis, jeudis et vendredis après-midis. Permettant ainsi un travail optimal de « back-office ».

Ce faisant, le Conseil communal n'avait pas à venir devant votre autorité pour demander une augmentation d'EPT en lien avec ce service.

Étonnamment depuis la mise en place de ces nouveaux horaires, les collaboratrices-teurs de ce service ont pu réduire leur nombre très élevé d'heures supplémentaires, jusqu'à presque atteindre le zéro.

Dans ce cas précis, le Conseil communal peut se targuer d'avoir pris soin de la santé de ses collaboratrices et collaborateurs, sans trop impacter le service à la population.

Si l'on compare les autres communes de la même taille ou presque, on reste clairement dans la moyenne de ce qui se fait ailleurs, peut-être pas dans la moyenne haute du tableau, mais dans la moyenne.

Certaines pourraient me rétorquer l'exemple du Locle où l'accueil est ouvert tous les jours, matins et après-midi. Je leur répondrais qu'ils sont mieux dotés en EPT et doivent gérer un gros flux de frontalier (3'500 au Locle contre 99 à Milvignes).

Personne n'irait faire la comparaison avec La Grande Béroche. Nos voisins ayant à peu près le même nombre d'habitants. En effet, ouverts les :

- Lundis, mardis et mercredis matin de 9h à midi ;
- Jeudis après-midi de 14h à 18h ;
- En dehors de ces horaires, vous devez prendre rendez-vous.

Concernant les autres services à la population de Milvignes, chacun s'organise au mieux pour répondre au téléphone ou accueillir les habitants. De nouveau, le nombre d'EPT par service (le plus petit étant doté de 0,7 EPT) ne permet pas d'avoir une réceptionniste disponible 5 jours sur 7 et 8h par jour dans chaque service.

Cependant, il est toujours possible de venir sur rendez-vous rencontrer l'ensemble de nos services, si le cœur vous en dit.

Concernant la téléphonie, depuis quelque temps une restructuration de la téléphonie est en cours. L'objectif étant que si vous ne pouvez joindre un service, il vous est indiqué que la ligne est occupée ou que le service est fermé. Dans ce dernier cas, les horaires d'ouverture vous sont indiqués, ainsi que l'adresse e-mail du service afin que vous puissiez y laisser votre message. Il n'y a effectivement pas, en règle générale, de possibilité de laisser un message sur le répondeur vocal. Ce choix se justifie par le fait qu'un e-mail est une preuve écrite référencée, vous assurant un suivi de votre demande.

Cette restructuration étant en cours, des couacs sont encore possibles. Et nous remercions l'interpellant de nous les avoir remontés.

Enfin, et je terminerai là-dessus, pour la très grande majorité des communes, les services administratifs sont fermés à la population le vendredi après-midi.

Dépenses d'investissement

M. Jean-Marc PESSINA (président) donne la parole à M. Jean-René ERNST (PLR)

M. Jean-René ERNST (PLR). Il souhaite poser une question qui le préoccupe depuis la dernière séance du Conseil général le 15 décembre 2022.

En effet, lors de cette séance, des dépenses d'investissement pour CHF 5 millions étaient soumises au vote. Pour faire bonne mesure, le Conseil communal sollicitait encore une dépense de CHF 1,2 million pour un crédit-cadre à destination de l'éclairage public, alors que nous étions invités, selon l'ordre du jour, à prendre position sur un crédit de CHF 160'000.-.

Il constate que les dépenses d'investissement sont réparties principalement dans deux domaines :

- Travaux de construction et de génie civil dont on connaît la volatilité des prix aujourd'hui.
- Équipements fournis par notre gestionnaire de réseau dont les tarifs ne semblent pas faire l'objet de beaucoup de questionnements.

D'autre part, nous devons faire face à de nombreuses augmentations de nos coûts de fonctionnement en 2023. Pour en citer que deux :

- Énergie : +50%
- Conseil communal : +40%

Et finalement, le canton qui ne manquera pas d'imagination pour répercuter ses difficultés financières sur les communes.

Face à cet état des lieux préoccupant, ma question est simple et elle s'adresse à l'ensemble du Conseil communal :

- Quelle est la stratégie qui sera mise en place par le Conseil communal pour prévenir une augmentation du coefficient fiscal qui se profile à l'horizon ?

M. Philippe DuPasquier, conseiller communal. Le Conseil communal est préoccupé à plusieurs égards par la situation financière actuelle de la commune. Il y a de nombreux projets d'investissements, résultant notamment de plans, tels que le PGA (Plan d'agglomération), le PGEE

(Plan général d'évacuation des eaux) et de projets importants comme celui du collège des Mûriers. Les moyens financiers de la commune sont limités et il faut garder l'endettement communal sous contrôle. Il faut faire des choix, déterminer des priorités, en fonction des compétences, des ressources (RH en particulier) et des moyens financiers.

Le budget 2023 donne le reflet de cette situation : équilibré, grâce à la vente de la participation dans Sitebco pour CHF 650'000.- et un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle pour CHF 180'000.-.

La Commission financière suit activement la question de l'endettement communal depuis l'an passé. Le Chef du service des finances communales et la société de conseil BDO ont préparé des éléments discutés lors d'une séance dédiée à la question de l'endettement fin janvier dernier. La collaboration constructive et une attitude prospective de la Commission financière sont saluées par le Conseil communal.

Une augmentation éventuelle de coefficient fiscal ne peut pas se discuter sur des prévisions ou sur les chiffres d'un budget. Il faut se baser sur les comptes d'un exercice. C'est encore trop tôt pour le bouclage 2022 qui est en cours en ce moment. À première vue, les revenus sont en ligne avec le budget. Du côté des dépenses, nous attendons encore de grosses factures, liées à des charges de transfert, comme le pot commun des transports ou la facture sociale.

En conclusion, le Conseil communal est très attentif à cette situation. Il voit que le coefficient de 63 est un peu sous pression au vu des éléments inclus dans le budget 2023. Je vous rappelle les augmentations pérennes liées aux écolages de nos enfants à Cescole, les subsides LaMal et les subventions aux crèches.

Cette situation a interpellé le Conseil communal qui revoit le plan des investissements régulièrement. Il l'a fait encore cette semaine, notamment en vue des préparatifs du projet de fusion.

Mes collègues et moi pouvons vous assurer que nous suivons attentivement la situation des finances communales et vous proposons de reprendre cette discussion lors des comptes de l'exercice 2022 en mai-juin prochain.

12. Communications du Conseil communal

Fusion

M. Philippe Du Pasquier, conseiller communal

Depuis la séance du CG de décembre dernier, les cafés participatifs ont été menés dans les trois communes entre la fin janvier et le début février. Au début de la séance un retour du sondage à la population a été fait et il a permis de dégager des thèmes qui seront discutés aux différentes tables.:

- Qualité de vie dans votre commune
- La proximité
- Intégration des citoyens
- Mobilité
- L'administration et les services

Un succès, de bons échanges avec les citoyens présents, avec des propositions intéressantes qui pourront être mises en œuvre dans chaque village sans attendre une fusion.

Les groupes de travail prestations, Organisation, Administration, Aménagement du Territoire, etc. terminent leur travail et mènent leurs dernières séances.

Le groupe de travail Finances a siégé une première fois et poursuivra ses travaux le 9 mars prochain. Les communes détaillent leurs plans des investissements pour les prochaines années et ses plans seront intégrés ensemble pour la poursuite des travaux du groupe de travail Finances.

Le concours pour trouver le nom de la commune fusionnée est en cours, avec un délai au 10 mars. N'hésitez pas à participer, même avec plusieurs propositions.

La commission qui s'occupe des armoiries a siégé pour la première fois mercredi soir 22.2., avec déjà de bonnes idées, qui seront reprises en séance après les relâches.

Autres points traités dans le cadre de la fusion: Demain, 24 février, un retour est donné aux collaborateurs des communes au sujet de leur participation à un sondage.

Après les vacances de Pâques, nom et armoiries seront dévoilés.

À la fin mai 2023, aura lieu un deuxième café participatif.

M. Philippe DuPASQUIER reste à disposition en tout temps pour des questions ou des remarques.

PAL (plan d'aménagement local)

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Le travail intense touche à sa fin. Nous sommes en train de terminer les travaux de révision avec les consultants. Les résultats ont été présentés et validés par le Conseil communal durant la première moitié de février comme prévu.

Une présentation à la population avec affichage des plans est agendée le

- samedi matin 18 mars – salle polyvalente d'Auvernier
- Jeudi 23 mars 17-20h au Foyer du Théâtre, avec collaborateurs de la commune à dispo pour questions éventuelles

Le 28 mars, cette révision sera présentée aux services du canton et le projet envoyé au service d'aménagement du territoire au début avril.

Le planning prévu à l'origine est tenu et nous en sommes particulièrement satisfaits au vu des nombreuses séances et des efforts qui ont été fournis tant par les Commissaires que par les consultants qui ont participé à cette révision.

Panneau consacré à Jean-Jacques Rousseau

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Le panneau consacré à Jean-Jacques Rousseau qui avait été enlevé de la place de jeux au début des travaux a retrouvé un emplacement plus adéquat. Il a été dressé à la rue du Château, en dessous de la voûte sur la gauche. Cet emplacement a été trouvé en accord avec l'armée et l'Office du patrimoine. Il rappelle que Jean-Jacques Rousseau descendait de Môtiers pour rendre visite à son ami Lord Keith mieux connu sous le nom de Milord Maréchal, alors gouverneur de Neuchâtel et qui habitait au Château.

Formation et activités pour seniors

Mme Solange PLATZ-ERARD, conseillère communale. Le service de la santé publique a lancé un appel à projets en lien avec la santé et plus particulièrement pour les seniors. Différentes activités seront organisées pour les seniors, à savoir des cours « En santé avec un smartphone » qui ont pour but de faire mieux connaître l'utilisation d'un smartphone. Des rencontres avec une nutritionniste qui va expliquer ce qu'il est important de manger lorsque l'on a moins envie de manger et enfin une animation de danse avec des professionnels.

Toutes les activités sont détaillées sur un flyer qui a vocation à être diffusé largement au sein de la population senior.

Séisme en Turquie et en Syrie

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Le 6 février 2023, un tremblement de terre de magnitude 7,8 est survenu en Turquie et en Syrie, faisant à ce jour plus de 44'000 victimes humaines. Les dégâts sont importants, beaucoup ont tout perdu.

La Suisse a rapidement envoyé des moyens financiers et humains. La chaîne du bonheur a été activée. Les ONG sont à pied d'œuvre.

De son côté, le Conseil communal a fait un don de CHF 5'000.- au CICR, sur ses compétences financières. Cette somme peut paraître dérisoire comparée aux besoins de la population locale et aux investissements en cours et à venir. Mais, comme dans la fable du Colibri, à son échelle, Milvignes fait ainsi sa part.

13. Divers

M. Jean-Marc PESSINA (président) transmet ses vifs remerciements au Conseil communal pour son implication dans les Cafés citoyens. Il se fait le porte-parole de nombreux citoyens pour ses remerciements et leur souhaite de renouveler cette expérience, avec ou sans fusion.

M. Robert GYGI (PLR). Il fait remarquer qu'il y a un peu plus d'une année, la Commune de Milvignes a refait un mur en pierres à la rue du Lac à Bôle, mais que malheureusement le mortier à la chaux est en train de tomber.

M. Pierre-Alain DUBOIS (Les Verts) rappelle que le 12 mars se tient le festival du film vert au Théâtre de Colombier et que tout le monde est bienvenu.

Le président clôt la séance, la parole n'étant plus demandée.

La séance est levée à 21h37

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :

Le secrétaire :

J.-M. Pessina

D. Etter